

JCDecaux SA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3.373.250,96 €
Siège social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)
307 570 747 RCS Nanterre

LISTE DES CONVENTIONS VISEES PAR LES ART L 225-86 et L 225-87 DU CODE DU COMMERCE

Conformément aux dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001, de la loi sur la Sécurité Financière du 1er août 2003 et de la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, le Président rappelle :

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (SOUMISES A AUTORISATION PREALABLE)

- **conclues au cours de l'exercice 2008**

Aucune.

- **conclues antérieurement à l'exercice 2008 et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2008**

- Le Conseil de Surveillance en date du 15 mars 2005 a approuvé l'attribution à Monsieur Gérard DEGONSE, membre du Directoire, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la Société :
 - d'une indemnité de fin de carrière correspondant à deux années de salaire fixe et variable, incluant les indemnités légales et conventionnelles ;
 - d'une indemnité de non-concurrence correspondant à 1,5 année de salaire fixe et variable pour une obligation de deux ans.
- Le Conseil de Surveillance en date du 15 mars 2005 a redéfini les modalités de calcul de l'engagement de financement de retraite (pension funds) au bénéfice de Monsieur Jeremy MALE, membre du Directoire. Ce financement sera égal à 15% de la somme de son salaire et des ses primes.

LES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES ET QUI EN RAISON DE LEUR OBJET OU DE LEURS IMPLICATIONS FINANCIERES SONT SIGNIFICATIVES POUR LES PARTIES

- **conclues au cours de l'exercice 2008**

Aucune.

- **conclues antérieurement à l'exercice 2008 et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2008**

Aucune.